Amiens (80) : turbans, casquettes, bandanas… la municipalité UDI interdit à ses agents le port de tous les types de chapeaux pour éviter tout couvre-chef à caractère religieux

06/10/2023 à 18h58



Prière de travailler sans couvre-chef. A la municipalité d'Amiens, les casquettes et les chapeaux notamment sont désormais interdits. Après plusieurs problèmes avec des agents municipaux qui auraient affiché des signes ostensibles de religion et contrevenu au respect de la loi de la laïcité et de neutralité dans les services publics, la municipalité de la préfecture de la Somme, a décidé de bannir tous les couvre-chefs, provoquant de nombreuses indignations.

Sont aussi concernés les bandanas, les serre-têtes, les casquettes, les bobs et les bonnets et les turbans. "*Pour la plupart des agents cela fait de nombreuses années qu'elles portent le turban au travail et cela n'a jamais posé aucun souci jusqu'à ce jour*", déplore sur X (anciennement Twitter) Assia Nouaour, conseillère municipale d'opposition, évoquant un accessoire de mode. "*On sanctionne ces femmes du simple*

fait que le port du turban pourrait être considéré comme religieux de la part d'autrui", poursuit l'élue.

Pour contester la décision de la mairie, les agents se sont tournés vers un avocat local, Stéphane Diboundje: *"C'est une volonté du maire d'interdire tout port de quoi que ce soit*", confirme le conseil ce vendredi sur RMC et RMC Story. "*Il n'y a pas de débat pour ce qui pourrait être religieux mais ça touche aussi de simples accessoires de mode*", ajoute-t-il.

"*C'est une interdiction générale et absolue, ce qui est proscrit en droit administratif. Et il y a aussi la liberté vestimentaire. Certaines femmes sont donc privées d'accessoires de mode*", poursuit Stéphane Diboundje.

Selon lui, c'est une manifestation effectuée avec des accessoires religieux qui aurait poussé la mairie à agir et prendre une décision généralisée sur les chapeaux. […]

bfmtv